

THEME 10

STRUCTURE DE L'EMPLOI SALARIE AU REGARD DE L'EVOLUTION NATIONALE PAR BRANCHE*

* source : UNEDIC et MSA

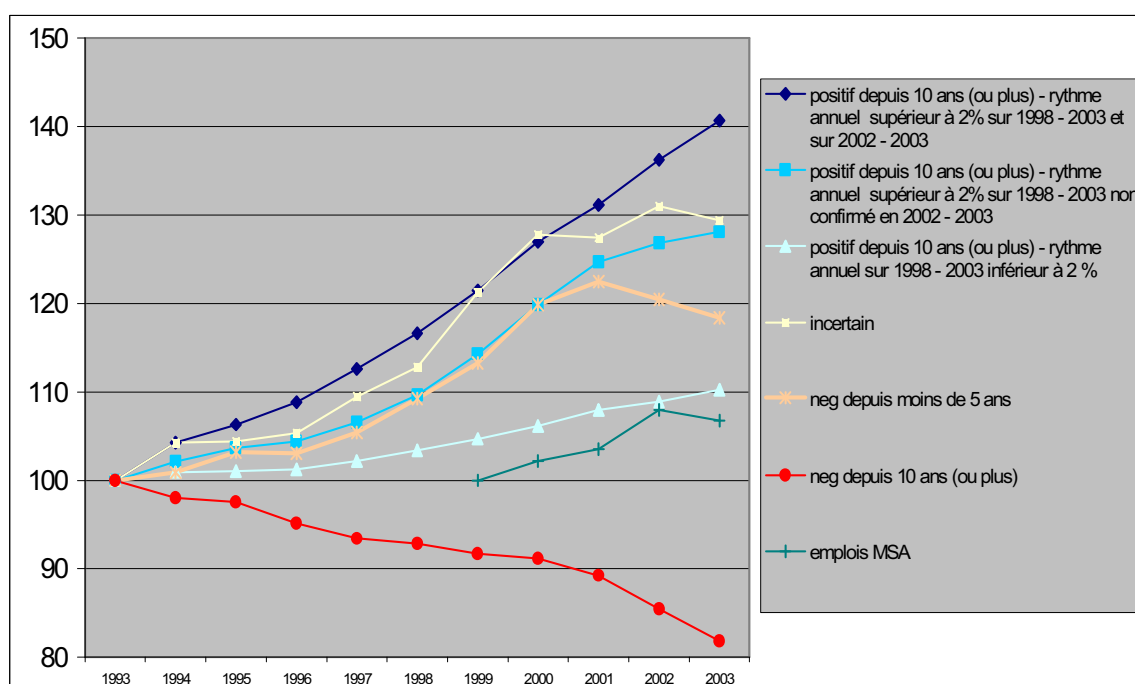
Le cadrage national

Au niveau national, les branches d'activités classées selon la nomenclature économique de synthèse en 114 branches (NES 114) peuvent être groupées en familles se distinguant les unes des autres par l'ancienneté et/ou l'intensité du rythme d'évolution des emplois entrant dans le champ des salariés cotisant à l'UNEDIC (salariés du secteur privé) au cours de la période 1993 – 2003.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution sur cette décennie de l'emploi dans chacune des six familles

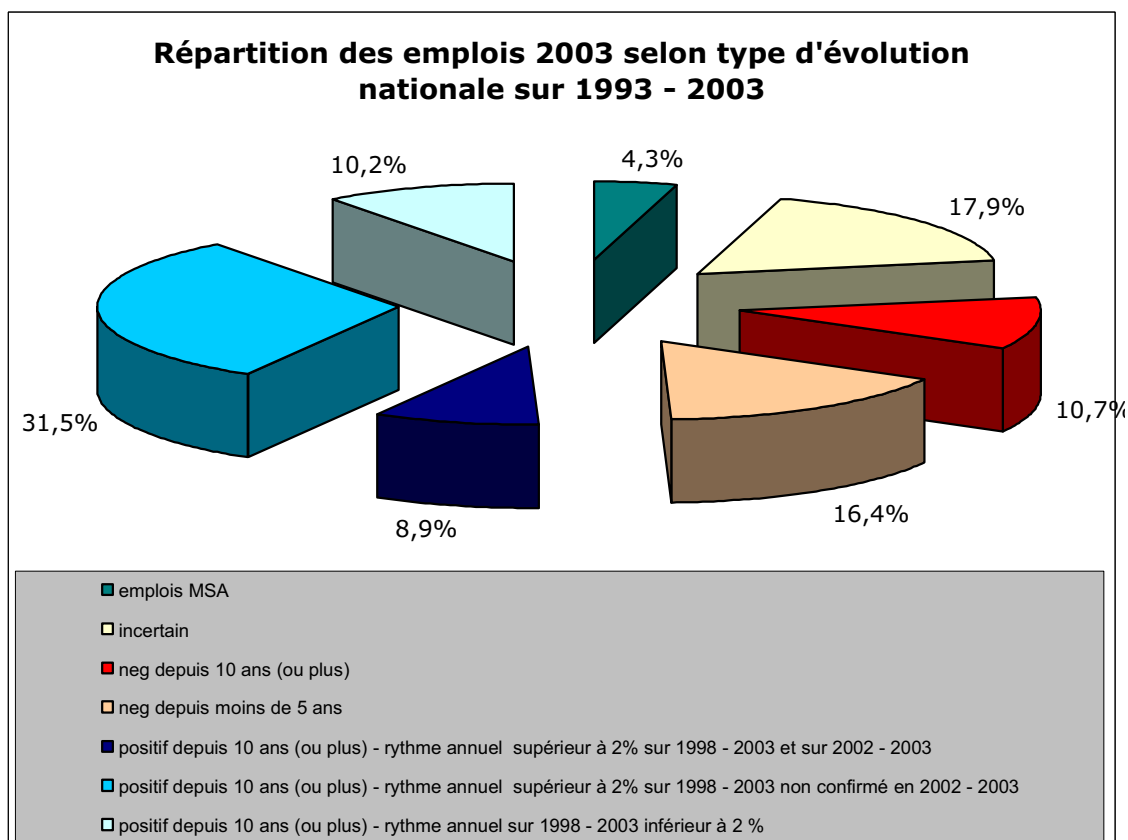
ainsi constituées. S'y ajoute à partir de 1999 l'évolution propre au champ des salariés cotisant à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), en hausse régulière jusqu'en 2002 puis en baisse en 2003.

On trouvera en annexe 4 la composition de la NES 114 et de la NES 36 (36 branches) ainsi que la famille d'évolution de chacune de ses branches.



NB : les branches les plus créatrices d'emploi sont l'industrie pharmaceutique, le traitement et la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité, le commerce de détail, certaines activités liées au transport, le bâtiment, les activités immobilières, et plus généralement les services (récupération, assainissement, santé, action sociale, commerce de détail, hôtellerie, restauration ...). Les branches dont l'évolution en termes d'emploi est négative se trouvent principalement dans l'industrie, à quelques exceptions près (aliments pour animaux, pharmacie, matériel médical).

L'évolution de chacune des 114 branches est présentée en annexe 4.



En France en 2003, 50,6 % des emplois du champ UNEDIC + MSA appartiennent à des branches d'activités – essentiellement tertiaires – créatrices d'emplois sur 1, 5 ou 10 ans, et 27,1 % à des branches qui en perdent

depuis 5 ou 10 ans. Le complément est constitué d'emplois UNEDIC dont l'évolution apparaît instable depuis 1999 (alternance d'années créatrices et destructrices) ou d'emplois MSA classés à part.

Répartition des emplois par famille dans l'Ouest

(%)

rythme annuel	rythme positif depuis 10 ans ou plus			rythme négatif		incertain	MSA
	supérieur à 2% sur 1998-2003 et sur 2002-2003	supérieur à 2% sur 1998-2003 non confirmé en 2002-2003	inférieur à 2% sur 2002-2003	Depuis moins de 5 ans	Depuis 10 ans ou plus		
Nantes, Rennes	9,4	29,9	11,1	18,4	7,5	19,4	4,2
autres grandes villes	9,6	31,6	10,6	16,8	8,1	17,9	5,3
villes moyennes	7,8	29,0	11,2	15,5	9,3	19,0	8,1
petites villes	6,4	25,3	8,6	20,9	12,2	19,3	7,2
espace complémentaire	7,4	23,6	8,3	24,6	14,4	9,9	11,8
ensemble ouest	8,2	27,8	9,9	19,6	10,4	16,6	7,4
France métropolitaine	10,2	31,5	8,9	10,7	16,4	17,9	4,3

Dans l'Ouest en 2003, seulement 45,9 % des emplois du champ UNEDIC + MSA appartiennent à des branches créatrices d'emplois sur 1, 5 ou 10 ans, et 30 % à des branches qui en perdent depuis 5 ou 10 ans. Au vu des résultats France entière, les branches créatrices apparaissent donc moins représentées et les branches en baisse plus représentées dans l'Ouest qu'ailleurs.

La différence avec la France métropolitaine provient d'un déficit dans les branches qui ont été fortement créatrices au cours des années 1999 – 2003 (taux de croissance annuel supérieur à 2 %), tandis que conjointement les activités qui perdent des emplois depuis moins de 5 ans occupent une place forte dans l'Ouest.

Dans ce schéma général, les grandes villes, sans qu'il y ait lieu de mettre à part Nantes ou Rennes, ainsi que les villes moyennes, tirent plutôt leur épingle du jeu et se situent au niveau de la moyenne nationale ; encore

convient-il de relativiser cette satisfaction par la sur-représentation des branches affectées par une baisse récente de l'activité. En revanche, les petites villes et plus encore l'espace rural « plombent » les résultats.

Les villes qui possèdent une faible proportion d'emplois dans les branches créatrices ou - hormis Cholet - les villes qui possèdent une forte proportion d'emplois dans les branches qui en détruisent sont toutes des petites villes à vocation industrielle marquée. Celles-ci apparaissent a priori plus exposées en termes d'activités et d'emplois, particulièrement d'emplois sous – qualifiés.

Au contraire, les villes qui possèdent une forte proportion d'emplois dans les branches créatrices et/ou les villes qui possèdent une faible proportion d'emplois dans les branches qui en détruisent se partagent entre grandes, moyennes et petites villes a priori favorisées en termes d'activités potentiellement créatrices d'emplois.

Répartition des emplois selon l'évolution de la productivité des branches au niveau national

(%)

évolution de la productivité	gains de productivité avec création d'emplois	restructuration = gains de productivité avec ou sans pertes d'emplois	faible productivité avec tendance à la baisse de productivité	désindustrialisation avérée ou tendancielle
Nantes, Rennes	58,8	17,5	16,6	7,1
autres grandes villes	54,8	19,2	16,1	9,8
villes moyennes	53,5	20,7	15,1	10,5
petites villes	46,6	24,5	17,6	11,0
espace complémentaire	41,0	36,5	11,0	11,2
ensemble ouest	50,7	24,2	15,2	9,8
France métropolitaine	55,8	21,2	15,0	7,9

Dans l'Ouest, en 2003, 51 % des emplois appartiennent à des branches d'activités ayant sur 20 ans réalisé des gains de productivité accompagnés de créations d'emplois. Au regard des résultats France entière, ces branches sont donc médiocrement représentées, la distinction par catégorie de villes faisant néanmoins apparaître une sur-représentation dans quelques villes, à Nantes et Rennes, à Brest et Lorient, à Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vannes, ainsi que dans 7 des 35 petites villes côtières, la plupart en Bretagne.

Les activités en reconversion ou en restructuration (gains de productivité sans création ou avec perte d'emplois) sont en revanche mieux représentées dans l'Ouest que sur l'ensemble de la France (24,2 % contre 21,2 %), essentiellement en Pays de la Loire, dans les petites villes (20 sur 35), mais également au Mans, à Laval et à Cholet.

Les activités affectées par la désindustrialisation, peu représentées à Rennes et Nantes, le sont principalement dans les villes des Pays-de-la-Loire, par-delà leur taille.

Représentation des branches déclinées selon la productivité de la richesse produite au niveau national (salariés UNEDIC et MSA)

% d'emplois	dépendant à moins de 70 % de branches faiblement productives	dépendant entre 70 et 80 % de branches faiblement productives	dépendant à plus de 80 % de branches faiblement productives
dépendant à plus de 3% de branches exceptionnellement productives	Saint-Nazaire Dinard, Redon, Segré	Saumur, Mayenne, Vitré, Les Sables-d'Olonne	Landerneau, Paimpol
dépendant entre 1,5 et 3% de branches exceptionnellement productives	Laval Ploërmel, Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Nantes, Rennes Angers, Brest, Lorient, Le Mans	La Roche-sur-Yon Ancenis Guingamp, Loudéac, Auray
dépendant à moins de 1,5 % de branches exceptionnellement productives	Lannion Châteaubriant, Concarneau, Douarnenez, La Ferté-Bernard	Cholet, Saint-Brieuc Château-Gontier, Clisson, La Flèche, Les Herbiers, Landivisiau, Quimperlé, Dinan, Fontenay-le-Comte, Lamballe, Penmarch, Sablé-sur-Sarthe	Morlaix, Pontivy, Saint-Pol-de-Léon

Le champ de l'analyse représente 16 500 000 personnes en France fin de 2003. Les branches (NES 36) faiblement productives sont celles dont la valeur ajoutée par emploi est inférieure à la moyenne nationale (56 200 € en 2002). Les branches exceptionnellement productives sont celles où la valeur ajoutée par emploi est supérieure

à deux fois la moyenne nationale (112 400 € en 2002) : pharmacie, parfumerie, entretien, production de combustibles et carburants, eau, gaz, électricité, immobilier. La situation la plus favorable se situe en haut et à gauche du tableau et la situation la plus défavorable est celle des trois petites villes en bas et à droite du tableau.

Représentation des branches déclinées selon l'évolution de la richesse produite au niveau national (salariés UNEDIC et MSA)

% d'emplois	dépendant à plus de 50 % de branches à forte progression de VA	dépendant entre 40 et 50 % de branches à forte progression de VA	dépendant à moins de 40 % de branches à forte progression de VA
dépendant à moins de 10 % de branches à baisse de VA	Nantes, Rennes Angers, Brest, Le Mans Quimper, Saint-Brieuc, Vannes Dinan, Landerneau, Penmarch, Pontivy, Saint-Pol-de-Léon	Lorient Saint-Malo Auray, Guingamp, Lamballe, Landivisiau, Morlaix, Paimpol, Les Sables-d'Olonne	La Flèche, Loudéac, Quimperlé, Sablé-sur-Sarthe
dépendant entre 10 et 20 % de branches à baisse de VA	La Roche-sur-Yon	Lannion, Laval Challans, Dinard, Douarnenez, Fontenay-le-Comte, Ploërmel, Saumur	Château-Gontier, Concarneau, La Ferté-Bernard, Mayenne, Redon, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Vitré
dépendant à plus de 20 % de branches à baisse de VA		Saint-Nazaire Cholet Ancenis	Châteaubriant, Clisson, Fougères, Les Herbiers, Segré

Les branches (NES 36) à forte progression de la valeur ajoutée sont celles où la valeur ajoutée progresse de plus de 2 % par an. Là encore, la situation la plus favorable est celle des villes situées dans le rectangle en haut et à

gauche du tableau, qui bénéficient d'un grand nombre d'emplois dans les branches à forte progression de valeur ajoutée, et de peu d'emplois dans des branches où la valeur ajoutée décline.

Que l'on se place du point de vue de son évolution nationale sur le court terme (4 ans) ou moyen terme (10 ans), la structure de l'emploi salarié fait apparaître (en 2003) pour les petites villes de l'Ouest considérées dans leur ensemble, une sur-représentation des activités connaissant un ralentissement de croissance ou une décroissance (de l'emploi) ou des activités à faible productivité (valeur ajoutée par emploi). A l'inverse, c'est dans les grandes villes que l'on trouve principalement les activités en croissance ou à plus forte productivité. Dans ce schéma, les villes moyennes se positionnent correctement. Le groupe des petites villes se révèle néanmoins très hétérogène.

THEME 11

MECANISMES D'EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE*

* source : UNEDIC

Cadrage national

Taux de croissance de l'emploi salarié privé (UNEDIC)	(%)	
	1993-2003	1999-2003
taux global	1,7	1,5
incertain	2,6	1,6
néгатif depuis 10 ans (ou plus)	-2,0	-2,8
néгатif depuis moins de 5 ans	1,7	1,1
positif depuis 10 ans (ou plus) -taux annuel > 2% sur 1999/2003 et sur 2002/2003	3,5	3,7
positif depuis 10 ans (ou plus) - taux annuel > à 2% sur 1999 /2003 non confirmé en 2002/2003	2,5	2,9
positif depuis 10 ans (ou plus) - taux annuel sur 1999/2003 < 2 %	1,0	1,3

Le rythme de baisse des effectifs dans les 43 branches d'activités de la NES 114 (38 dans l'industrie) qui perdent des emplois depuis (au moins) 10 ans tend à s'amplifier. Pour 24 branches (17 dans l'industrie) qui perdent des emplois depuis moins de 5 ans, le rythme d'évolution demeure positif quoique ralenti.

Les 14 branches qui connaissent une évolution incertaine de l'emploi (5 dans l'industrie) connaissent un fléchissement du rythme de croissance.

Les branches créatrices d'emplois (32 dont 7 dans l'industrie) tendent au contraire à en créer davantage sur les quatre dernières années de la période d'observation, sans parvenir toutefois à compenser le ralentissement des précédentes.

Rappelons que les baisses d'emplois ou baisses de rythme de création d'emplois qui affectent spécialement l'industrie résultent en partie de l'externalisation de certains services.

Résultats régionaux

Taux de croissance de l'emploi salarié privé (UNEDIC)	(%)	
	1993-2003	1999-2003
taux global	2,6	2,15
incertain	4,2	2,4
néгатif depuis 10 ans (ou plus)	-0,8	-1,5
néгатif depuis moins de 5 ans	2,7	1,9
positif depuis 10 ans (ou plus) - taux annuel > 2% sur 1999/2003 et 2002/2003	4,3	4,4
positif depuis 10 ans (ou plus) - taux annuel > 2% sur 1999/2003 non confirmé en 2002 - 2003	3,5	3,6
positif depuis 10 ans (ou plus) - rythme annuel sur 1999 - 2003 inférieur à 2 %	1,1	0,6

Dans l'Ouest, le taux de croissance de l'emploi salarié privé relevant de l'UNEDIC demeure à moyen terme

sensiblement supérieur au taux national, mais connaît un fléchissement de rythme plus important.

La supériorité du taux de croissance régional sur le taux de croissance national est générale à **chacun des groupes** de branches d'activités, à l'exception de celle des branches réputées connaître une faible progression d'emplois depuis 5 ans, chez lesquelles le rythme

régional tend à ralentir, alors qu'au contraire il progresse au niveau national. Cette supériorité du taux de croissance régional qui est partagée entre villes et espace rural sur la période 1993– 003 devient l'apanage quasi – exclusif des villes sur 1999–2003.

périodes	1993-2003	1999-2003
taux global	2,64	2,15
villes	2,73	2,34
grandes villes	2,68	2,39
villes moyennes	2,60	2,01
petites villes	2,92	2,37
espace complémentaire	2,35	1,59

(%)

taux de croissance annuel de l'emploi salarié privé par ville						
taux	plus de 4 % de 1999 à 2003	de 3 à 4 % de 1999 à 2003	de 2 à 3 % de 1999 à 2003	de 1 à 2 % de 1999 à 2003	de 0 à 1 % de 1999 à 2003	moins de 0 % de 1999 à 2003
plus de 4 % de 1993 à 2003	Challans, Les Herbiers, Loudéac, Saint-Gilles Croix-de-Vie	Ancenis, Guingamp	La Ferté-Bernard, Landerneau, Sablé-sur-Sarthe			Ploërmel
de 3 à 4 % de 1993 à 2003	Segré	Nantes, Vannes, Auray, Lamballe	Rennes, La Roche-sur-Yon, Vitré	Redon		
de 2 à 3 % de 1993 à 2003		Quimperlé, Saint-Pol-de-Léon	Saint-Brieuc, Saint-Malo, Châteaubriant, Clisson, Dinard, Morlaix, Les Sables d'Olonne	Angers, Brest, Le Mans, Saint - Nazaire, Laval, Quimper, Château-Gontier	Lannion, Fougères, Landivisiau	Fontenay-le-Comte
de 1 à 2 % de 1993 à 2003		La Flèche, Pontivy	Lorient, Cholet, Dinan	Mayenne, Penmarch, Saumur		
de 0 à 1 % de 1993 à 2003					Paimpol	Douarnenez
moins de 0 % de 1993 à 2003					Concarneau	

Le fléchissement de rythme plus important (- 0,5 % contre - 0,15 au niveau national d'une période à l'autre) est également commun à toutes les catégories de branches d'activités, à l'exception cette fois des branches soumises à une évolution négative depuis plus de 10 ans qui globalement résistent un petit peu mieux dans l'Ouest. Ce fléchissement affecte davantage l'espace rural (- 0,76 %) que les villes (- 0,39 %), et davantage les villes petites et moyennes que les grandes.

Les cinq villes qui conservent un taux de croissance élevé ou très élevé (supérieur à 4 ou 5 % par an) entre 1999 et 2003 sont toutes des petites villes, parmi lesquelles trois villes vendéennes (Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans et Les Herbiers) auxquelles s'ajoutent Segré et Loudéac. Ce niveau de progression de l'emploi salarié n'y est pas affecté par la prise en compte des effectifs MSA, sauf dans une certaine mesure à Loudéac

où cette intégration fait baisser le rythme de croissance de 4,8 à 4,3 % par an.

Nantes et Vannes sont associées aux huit petites villes ayant un taux de croissance « assez élevé » (3 à 4 % par an). Dans le groupe des villes à taux de croissance « médian » (2 à 3 % par an) figurent deux grandes villes (Lorient et Rennes, Rennes à 2,9 % se situant dans le haut de la « fourchette »), quatre villes moyennes (Cholet, La Roche-sur-Yon, Saint Brieuc et Saint Malo) et dix petites villes. Rappelons que ce taux médian se situe au-dessus de la moyenne nationale (1,53 %).

Dans le groupe des villes à taux de croissance « assez faible » (1 à 2 % par an) figurent les quatre autres grandes villes (Angers, Brest, Le Mans, Saint-Nazaire), deux villes moyennes (Laval et Quimper) et cinq petites villes. Ce taux « assez faible » est proche de la moyenne nationale.

Lannion ainsi que quatre petites villes connaissent un taux de croissance qualifiable de « faible » (0 à 1 % par an) ; pour trois petites villes, il est négatif.

Hormis les villes d'Ancenis, Landerneau, Loudéac, La Roche-sur-Yon et Saumur, où elle contribue à minorer substantiellement le taux de croissance annuel des emplois salariés – jusqu'à 3,2 % à Landerneau, et celles de Paimpol et de Ploërmel où elle contribue à le majorer, la prise en compte des effectifs MSA pèse relativement peu (moins de ½ point de croissance par an) sur l'évolution de l'emploi salarié privé.

Le fléchissement du rythme de croissance de l'emploi salarié UNEDIC d'une période à l'autre (1999 – 2003 et

1993 – 2003) observé au niveau régional comme au niveau national n'est pas général. Outre qu'il y est moins élevé dans les villes en général que dans l'espace rural, il n'affecte dans l'Ouest que 32 villes sur 50, ce qui signifie que 18 villes bénéficient à contre-courant de l'évolution générale d'une accélération du rythme de croissance. La probabilité d'une telle accélération, plus élevée dans les petites villes (15 sur 35) que dans les moyennes ou grandes (3 sur 15), est surtout multipliée par trois chez celles des villes qui connaissent un taux de croissance annuel supérieur à 3 % entre 1999 et 2003 (10 sur 15 contre 8 sur 35 chez les autres).

Mécanismes d'évolution

A l'échelon territorial local, l'emploi salarié évolue sous la double influence (cf. annexe 5) :

- d'un effet de structure, reflet de l'intensité de la représentation locale respective des branches d'activités créatrices et non créatrices d'emplois au niveau national : un faible effet de structure révèle un déficit de représentation des activités créatrices, un fort effet, une sur-représentation ;

cette variable peut être considérée comme exogène, de sorte que les initiatives locales ont peu d'effet sur son évolution ;

- d'un effet géographique, complémentaire du précédent, véritable révélateur de l'attractivité locale et présentant un caractère a priori plus endogène.

(taux de croissance annuel moyen en %)

Décomposition de l'emploi salarié UNEDIC des villes sur les périodes 1993-2003 et 1999-2003						
aires urbaines	1993-2003	effet de structure	effet géographique	1999-2003	effet de structure	Effet géographique
ensemble	2,73	1,79	0,94	2,34	1,52	0,82
grandes	2,68	1,93	0,75	2,39	1,67	0,72
moyennes	2,60	1,59	1,01	2,01	1,32	0,69
petites	2,92	1,59	1,33	2,37	1,27	1,11

Analyse sur dix ans

Dans le taux de croissance annuel de l'emploi salarié UNEDIC des villes de l'Ouest calculé sur 10 ans, l'effet de structure (ES) est intervenu selon les villes pour 0,5 à 2,4 points (moyenne : 1,79). L'écart - en plus ou en moins, selon les villes - avec le taux national (qui est de 1,68) traduit le degré de sur-représentation locale des activités créatrices (respectivement de sous-représentation des activités non créatrices) d'emplois au niveau national - ou son contraire. L'écart est positif dans 25 des 50 villes, dont 6 des 7 grandes (exception faite d'Angers), mais seulement 3 des 8 villes moyennes (Vannes, Saint Malo et Quimper) et 16 des 35 petites villes qui bénéficient donc d'une structure favorable. Les villes les plus avantagées par la structure de leurs activités bénéficient d'un bonus de croissance de près de 2 % sur les villes les moins favorisées. L'ES est intervenu

pour 1,6 à 2,1 % dans le taux de croissance annuel des grandes villes, pour 1,0 à 2,0 % dans celui des 8 villes moyennes – dont toutefois seules Cholet et Lannion se situent en – deçà de 1,5 %, et pour 0,5 à 2,4 % dans celui des petites villes qui se partagent plus équitablement (15 sur 20) entre contributions de l'ES inférieure et supérieure à 1,5 %. Parmi ces dernières, Segré (seulement + 0,7 point de croissance au titre de l'effet de structure), a pourtant connu sur cette période un taux de croissance général assez remarquable de 3,5 % par an, révélant ainsi un fort pouvoir d'attraction spécifique.

Avec une contribution au taux de croissance annuel général comprise selon les villes entre - 1,9 et + 4 % (moyenne : + 0,94), l'effet géographique (EG) a sur ce taux une incidence (négative ou positive) bien plus variable que l'effet de structure. Les villes les plus

intrinsèquement attractives bénéficient d'un bonus de croissance de près de 6 % sur les villes qui le sont le moins, écart révélateur de réelles disparités purement locales. L'EG est intervenu pour 0,1 à 1,2 % dans le taux de croissance annuel des grandes villes, pour 0,5 à 1,6 % dans celui des villes moyennes et pour - 1,9 à 4,0 % dans celui des petites villes : ce sont donc ces-dernières qui sont principalement à l'origine des disparités.

L'écart à leur profit entre taux de croissance de l'emploi salarié UNEDIC des villes de l'Ouest calculé sur 10 ans et taux France entière s'explique en définitive à la fois par l'attractivité géographique (+ 0,94 % et par la structure des activités (+ 0,11 %) mais beaucoup plus par la première.

Analyse sur quatre ans

Dans le taux de croissance annuel de l'emploi salarié UNEDIC des villes de l'Ouest calculé sur 4 ans, l'effet de structure est intervenu selon les villes pour 0,1 à 2,4 points (moyenne : 1,52, pratiquement identique à la moyenne nationale, 1,53). L'écart avec le taux national n'est plus positif que dans 20 des 50 villes, dont 5 des 7 grandes (exceptions faite d'Angers et désormais du Mans), 4 des 8 villes moyennes (Vannes, Saint-Malo, Quimper auxquelles s'ajoute Saint-Brieuc) et 11 des 35 petites villes, le basculement de 5 de ces-dernières (Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Pol-de-Léon, Dinard, Douarnenez et Ploërmel) d'un taux inférieur à la moyenne nationale vers un taux supérieur étant compensé par une évolution de sens contraire de 10 autres à vocation plus industrielle. L'ES est intervenu pour 1,3 à 1,9 % dans le taux de croissance annuel des grandes villes, 0,5 à 1,8 % dans celui des villes moyennes, 0,1 à 2,4 % dans celui des petites villes.

La période récente est marquée par une amplification des disparités d'évolutions des taux de croissance liées à l'effet géographique, qui varient entre - 4,3 et + 5,3 % (moyenne : + 0,82). Les villes les plus intrinsèquement attractives bénéficient d'un bonus de croissance désormais proche de 10 % par an sur les villes qui le sont le moins. L'EG est intervenu pour - 0,2 à 1,3 % dans le taux de croissance annuel des grandes villes, - 0,5 à 1,5 % dans celui des villes moyennes et pour - 4,3 à 5,3 % dans celui des petites villes : bien que commune à l'ensemble des villes, cette amplification des disparités de taux de croissance due à l'effet géographique touche surtout les petites villes.

L'écart à leur profit entre taux de croissance de l'emploi salarié UNEDIC des villes de l'Ouest calculé sur 4 ans et taux France entière s'explique totalement par l'attractivité géographique (+ 0,82 %) et aucunement par la structure des activités (-0,01%).

Sur la période 1999-2003, à deux petites villes près, l'ES a contribué positivement mais pour moins de 2 % au rythme de croissance des salariés de toutes les villes. Son intensité ne dépend pas vraiment de la taille des villes. En revanche, il constitue la principale composante de croissance des emplois salariés de toutes les grandes villes et de la plupart des villes moyennes. Dans une moitié des petites villes au contraire, c'est l'effet géographique qui l'emporte, et, outre Saint-Pol-de-Léon et Auray, celles – onze - qui ont conservé entre 1999 et 2003 un taux de croissance de leurs emplois supérieur à 3% par an le doivent à leur attractivité intrinsèque plus qu'à la structure de leurs activités. L'effet de structure prévaut en revanche chez une quinzaine des 22 petites villes dont le taux de croissance des emplois est inférieur à 3% par an et même, à une exception près, chez toutes celles dont le taux de croissance est inférieur à 2%.

Taux de croissance annuel des emplois UNEDIC 1999-2003	nombre de villes concernées			contribution de l'effet géographique
	grandes villes	villes moyennes	petites villes	
Inférieur à 1 %	0	1	7	inférieure à 0 %
Compris entre 1 et 3 %	2	0	2	
	4	6	13	inférieure à 2 %
Supérieur à 3 %	1	1	2	supérieure à 2 %
	0	0	11	

D'une période à l'autre, on observe dans l'ensemble des villes de l'Ouest un certain tassement du taux de croissance de l'emploi salarié UNEDIC qui va de pair avec l'affaiblissement du rythme des créations d'emplois au niveau national et qui affecte l'ensemble des villes, petites, moyennes et grandes aussi bien que, davantage

encore on l'a vu, l'espace rural. A la différence de l'espace rural cependant, l'affaiblissement du rythme de croissance annuel chez les villes de l'ouest (- 0,39 %) tient davantage de l'effet de structure (- 0,27 %) que de l'effet local (- 0,12 %). Autrement dit, la croissance des emplois des villes de l'ouest considérées globalement

serait plus affectée par la baisse du rythme national de croissance des branches qu'elles abritent que par une réelle altération de leur attractivité propre. En fait, l'affaiblissement du rythme de croissance annuel de l'emploi salarié UNEDIC des grandes villes (- 0,3 %)

résulte quasi exclusivement de l'affaiblissement de l'effet de structure, alors que celui des villes moyennes et petites (proche de - 0,6 %) est aggravé par une dégradation des facteurs locaux.

Contribution des effets de structure et géographique à l'évolution du rythme des créations d'emplois		
Fréquences	accélération	décélération
effet de structure seul	2	1
effet géographique seul	13	4
les deux composantes	3	27
total cas possibles	18	32

Dans les villes où il y a accélération du rythme des créations d'emplois, l'effet géographique est la seule composante de l'évolution dans plus de deux cas sur trois, alors que lorsqu'il y a décélération, les deux effets se combinent plus de quatre fois sur cinq.

En tout état de cause, l'effet géographique - l'attractivité réelle du territoire - apparaît, seul ou associé à l'effet de structure, comme le facteur essentiel d'accélération ou de décélération du rythme des créations d'emplois dans 47 des 50 villes étudiées.

Il découle de ces observations :

- que l'effet de structure joue un rôle d'amortisseur des variations d'emplois liées à des considérations locales ;
- que l'évolution de l'emploi des petites villes est beaucoup plus sensible à des considérations locales, alors que celle des plus grandes est principalement mue par l'évolution structurelle.

Tout en demeurant supérieur au taux national, le taux de croissance moyen régional des emplois salariés privés fléchit davantage. Dans les villes (périmètres d'aires urbaines), le taux demeure plus élevé et le fléchissement moindre qu'en dehors.

Les taux de croissance les plus élevés (supérieurs à 4 % par an) sont le propre des petites villes, de même que les taux de croissance les plus faibles (inférieurs à 1 %). Les disparités d'évolution entre villes tendent à s'amplifier au bénéfice de certaines petites villes et au détriment d'autres petites villes, elles sont moins contrastées chez les villes grandes et moyennes.

L'effet de structure (résultant de la représentation des différentes activités) pèse moins que l'attractivité dans ces évolutions.

THEME 12

CONTRIBUTIONS DES SECTEURS

BASIQUE ET DOMESTIQUE A L'EVOLUTION DE

L'EMPLOI SALARIE

Répartition sectorielle et taux de croissance annuel de l'emploi salarié privé

La distinction entre activités basiques et domestiques est faite à partir de la théorie de la base : les activités basiques sont celles qui produisent des biens et des services vendus hors du marché local, les activités domestiques produisant des biens et services vendus localement. Le développement local vient de la base,

capable de vendre à l'extérieur du territoire. Plus les emplois basiques sont développés, plus ils sont porteurs de développement, mais plus fragiles, s'ils sont dans un secteur très concurrentiel. Plus l'activité domestique est développée, plus elle est porteuse de stabilité, mais elle dépend aussi en même temps du secteur basique.

(%)

villes	répartition sectorielle 2003		taux de croissance annuel 1993-2003 de l'emploi salarié privé		
	basique	domestique	total	dû au secteur basique	dû au secteur domestique
Nantes, Rennes	33,0	67,0	3,0	0,4	2,6
autres grandes villes	33,9	66,1	2,4	0,4	2,0
Villes moyennes	37,6	62,4	2,6	0,5	2,1
petites villes	51,6	48,4	3,0	1,3	1,7
total villes Bretagne	36,8	63,2	2,7	0,5	2,1
total villes Pays de la Loire	38,8	61,2	2,8	0,7	2,2
espace complémentaire	49,1	50,9	2,3	0,7	1,6
ensemble ouest	40,6	59,4	2,6	0,6	2,0
France métropolitaine	36,5	63,7	1,7	0,1	1,6

(%)

taux de croissance annuel du secteur	basique supérieur à 3	basique compris entre 2 et 3	basique compris entre 1 et 2	basique compris entre 0 et 1	basique inférieur à 0
domestique compris entre 2 et 3	Les Herbiers	Landemeau, Loudéac, Ploërmel, Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Auray, Challans, Vitré	Nantes, Rennes Angers, Brest Lannion, Laval, Quimper, La Roche-sur-Yon, Saint-malo, Vannes Les Sables-d'Olonne	
domestique compris entre 1 et 2	Ancenis, La Ferté-Bernard, Sablé-sur-Sarthe	Segré	Châteaubriant, Clisson, Lamballe, Landivisiau, Redon	Lorient, Le Mans, Saint-Nazaire, Cholet, Saint-Brieuc Château-Gontier, Dinan, Dinard, La Flèche, Fontenay-le-Comte, Fougères, Mayenne, Morlaix, Penmarch, Pontivy, Quimperlé, Saint-Pol-de-Léon	Concarneau, Paimpol, Saumur
domestique compris entre 0 et 1					Douarnenez

Les données ci-dessus appellent trois constats. Tout d'abord, le secteur basique ou base productive (qui, rappelons le est le secteur le plus exposé à la concurrence extérieure au territoire mais aussi le plus inducteur d'emplois et de revenus), est fortement représenté à l'ouest, représentation à laquelle contribuent la grosse majorité des petites villes ainsi que l'espace rural. Les deux régions de l'ouest, Bretagne et Pays de la Loire, ont davantage profité que l'ensemble de la France à la fois

- de créations d'emplois dans des branches d'activités considérées comme relevant du secteur basique – créations pour ainsi dire absentes du reste du pays
- d'un rythme plus élevé de créations d'emplois dans des branches d'activités considérées

comme relevant du secteur domestique, sans doute en partie consécutif aux précédentes.

Ensuite, si considérées globalement, les petites villes ont connu un rythme plus élevé de progression, elles le doivent au secteur basique. Pour autant, les petites villes doivent au secteur basique une part extrêmement variable du rythme de croissance de l'emploi – cette part pouvant y être négative ou, au contraire, dépasser 3 % par an, alors que les villes moyennes et grandes doivent toutes au secteur basique une part du taux de croissance de leurs emplois comprise entre 0 et 1 % par an.

Enfin, la part du taux de croissance due au secteur domestique est moins fluctuante et à une exception près, comprise entre 1 et 3 % par an. Elle est relativement indépendante de la taille des villes, mais est notoirement élevée à Nantes et à Rennes.

Dépendance des emplois des villes à l'égard du secteur basique

Moins de 40 % spécialisation absolue dans le secteur domestique	40 à 50 % spécialisation relative dans le secteur domestique	50 à 60 % spécialisation relative dans le secteur basique	Plus de 60 % spécialisation absolue dans le secteur basique
Nantes, Rennes Angers, Brest, Lorient, Le Mans Lannion, Quimper La Roche-sur-Yon, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes Auray, Dinan, Guingamp, Morlaix, Paimpol, les Sables d'Olonne	Saint-Nazaire Cholet, Laval Challans, Concarneau, Dinard, Fontenay-le-Comte, Lamballe, Landerneau, Pontivy, Saumur	Châteaubriant, Château-Gontier, Douarnenez, La Flèche, Fougères, Landivisiau, Loudéac, Mayenne, Penmarch, Ploërmel, Redon, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Pol-de-Léon, Vitré	Ancenis, Clisson, Les Herbiers, La Ferté-Bernard, Quimperlé, Sablé-sur-Sarthe, Segré

Le tableau ci-dessus classe les villes de l'ouest en fonction de leurs spécialisation absolue ou relative dans le secteurs domestique et basique, en fonction du taux d'emplois de chacun des deux secteurs.

En 2003, 40,6 % en moyenne des emplois salariés privés UNEDIC de l'ouest relèvent d'activités appartenant à la base productive.

Cette proportion est le plus souvent inférieure à 40% et toujours inférieure à 50% dans les villes grandes ou moyennes. Elle dépasse ce dernier seuil dans 60% des petites villes.

L'adjonction des effectifs cotisant à la MSA porte la proportion de la base productive de 40,6 à 43,0 % en moyenne, cette adjonction accentuant l'écart avec le reste de la France.

La majoration est supérieure à la moyenne (+ 2,4 %) dans sept petites villes (Guingamp, La Ferté-Bernard, Lamballe, Loudéac, Paimpol, Pontivy et Saumur) ainsi que dans trois villes moyennes (Quimper, La Roche-

sur-Yon et Vannes) caractérisées par l'importance de leur coopération agro-alimentaire. Elle atteint 15 % à Lamballe et 12 % à Paimpol.

Toutefois, il faut remarquer que la prise en compte des effectifs MSA réduit de 43 % à 41,7 % la contribution du secteur basique à l'emploi salarié privé de Landerneau, ce qui en première approche peut surprendre lorsque l'on connaît la puissance du secteur coopératif local qu'y incarne la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne (COOPAGRI).

Dans cette ville où la proportion des emplois MSA dans l'emploi salarié privé y atteint le chiffre presque record de 33 % (seule Lamballe avec 36 % fait plus fort), l'emploi purement basique lié à la production agricole s'accompagne d'une induction d'emplois plus que proportionnelle dans le secteur domestique (assurances, activités sociales annexes) qui explique le recul apparent et tout relatif du secteur basique.

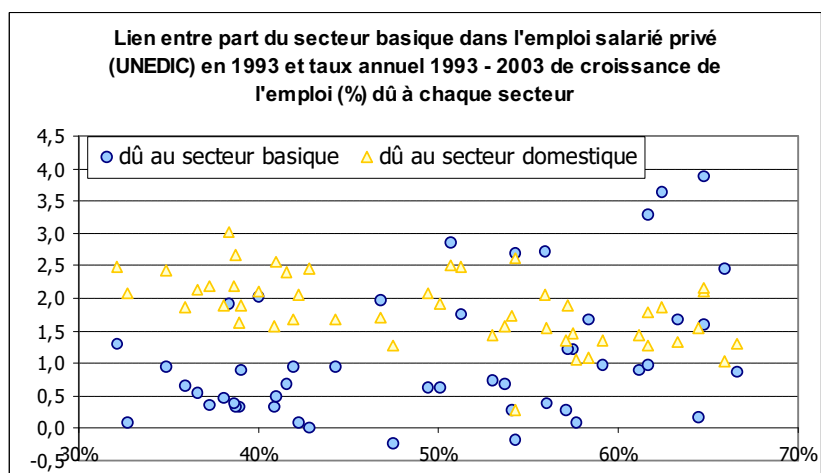
Dépendance 2003 des villes et évolution sur 10 ans

spécificité	basique forte	basique légère	Domestique
renforcement	Cholet Ancenis, Châteaubriant, Château-Gontier, Clisson, Douarnenez, La Flèche, Fontenay-le-comte, Fougères, les Herbiers, La Ferté-Bernard, Lamballe, Landivisiau, Loudéac, Penmarch, Ploërmel, Quimperlé, Redon, Sablé-sur-sarthe, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Pol-de-Léon, Segré, Vitré	Challans, Dinard, Landerneau	Nantes, Rennes Angers, Brest Lannion, Quimper, La Roche-sur-Yon, Saint-Malo Paimpol, Saumur
Désengagement	Mayenne	Saint-Nazaire Laval Concarneau, Pontivy	Lorient, Le Mans Saint-Brieuc, Vannes Auray, Dinan, Guingamp, Morlaix, les Sables-d'Olonne

En 2003, 23 petites villes et une ville moyenne, Cholet, apparaissent fortement dépendantes d'activités basiques (coefficient de spécificité supérieur à 1,2). Caractéristique de la plupart des villes grandes et moyennes mais de seulement sept petites villes, la spécificité à l'égard d'activités domestiques n'atteint jamais (hormis Brest) un

niveau comparable (coefficient inférieur à 1,2). Partout où elle est fortement marquée, à une exception près, la spécificité à l'égard d'activités basiques tend à s'accroître, ce qui n'est pas forcément le cas des villes où elle est moins prononcée. La spécificité des villes à dominante d'activités domestiques évolue aussi de façon variable.

Part du secteur basique en 1993 et taux de croissance 1993-2003



Le tableau ci-dessus apporte deux informations majeures : La contribution du secteur domestique au taux de croissance de l'emploi est indépendante des parts respectives des secteurs basique et domestique ;

La contribution du secteur basique au taux de croissance de l'emploi en revanche tend à croître avec son importance locale, même si cette règle connaît des exceptions.

La base productive (secteur basique) est davantage représentée dans l'ouest qu'ailleurs, et davantage dans les petites villes et dans l'espace rural que dans les villes grandes et moyennes. Elle explique l'essentiel des différences d'évolution de l'emploi salarié et joue un rôle essentiel, direct et indirect, dans le développement de l'emploi des petites villes. Bien plus sujette à fluctuations que la base résidentielle, elle est à l'origine de la plus forte élasticité de la variation de l'emploi des petites villes aux mutations conjoncturelles ou structurelles. Les petites villes les plus fortement spécialisées dans des activités relevant de cette base productive sont particulièrement exposées à ces aléas.

THEME 13

CONCENTRATION DES ACTIVITES ET SPECIALISATION *

* source : UNEDIC et MSA

Nombre et déclinaison des branches de la NES 114 qui contribuent à plus de 50 % de l'emploi des villes

Nombre de branches	3 à 5	6 à 8	9 à 12	13
Villes	Ancenis, Les Herbiers, Quimperlé, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Pol-de-Léon, Segré	Lannion Auray, Challans, Clisson, Concarneau, Dinan, Dinard, Douarnenez, la Flèche, Guingamp, Lamballe, Landerneau, Landivisiau, Loudéac, Mayenne, Morlaix, Paimpol, Penmarch, Ploërmel, Pontivy, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Vitré	Nantes, Rennes Angers, Brest, Lorient, Le Mans, Saint-Nazaire Quimper, Vannes, Saint-Brieuc, Cholet, La Roche-sur-Yon, Saint-malo Châteaubriant, Château-Gontier, Fontenay-le-Comte, Fougères, La Ferté-Bernard, Redon, Saumur	Laval

Le champ de l'analyse est celui des salariés cotisant à l'UNEDIC ou à la MSA. Cet indicateur de concentration met en lumière le niveau de dépendance d'une ville à l'égard d'une ou plusieurs branches d'activités dominantes. Plus le nombre de branches est élevé, plus le risque est partagé et moins la dépendance est forte.

On constate ainsi que :

- dans les grandes villes, il faut 9 (Brest, Saint-Nazaire), 10 (Le Mans, Lorient), 11 ou 12 (Rennes, Angers, Nantes) branches d'activités pour concentrer 50 % des emplois locaux.
- dans les villes moyennes, en dehors de Lannion (6) et symétriquement de Laval (13), 9 à 11 branches fournissent la moitié au moins du contingent d'emplois. Avec 11 branches réunissant plus de 50 % des emplois locaux, Cholet apparaît donc clairement dans le haut de la fourchette et désormais comme le contraire d'une ville monolithique, même s'il est vrai qu'elle doit cette caractéristique à la désagrégation de la branche textile et cuir qui fonda sa spécificité.
- dans les petites villes, la situation est fort variable, mais Fougères et Saumur (11 et 10) offrent un tissu d'activités bien plus diversifié que Saint-Pol-de-Léon, Quimperlé, Sablé-sur-Sarthe, Segré (3 ou 4) ou encore Ancenis ou Les Herbiers (5).

Par ailleurs, 55 branches d'activités apparaissent en tout 329 fois dans les villes petites et moyennes comme pouvant contribuer à plus de 50 % de l'emploi des établissements locaux contre 20 branches répertoriées 73 fois dans les grandes villes :

- dans les villes moyennes et petites, 34 sont des branches de l'industrie représentées 86 fois sur 329 comme contribuant à plus de 50 % de l'emploi des établissements locaux ;
- dans les grandes villes, 5 sont des branches de l'industrie représentées 6 fois sur 73 comme contribuant à plus de 50 % de l'emploi.

Les villes petites et moyennes dépendent donc bien plus fréquemment de l'industrie que les grandes. Parmi les branches de l'industrie contribuant à plus de 50 % de l'emploi des entreprises des villes petites et moyennes, l'industrie des viandes y apparaît 12 fois (sur 43 occurrences possibles), les industries alimentaires diverses 9 fois, la transformation des matières plastiques 6 fois, la construction navale 5 fois, la fabrication d'appareils d'émission et de transmission, l'édition, imprimerie, reproduction, ainsi que l'industrie du lait, 4 fois chacune. L'industrie des viandes joue donc un rôle majeur dans le niveau d'emploi d'une ville petite ou moyenne de l'Ouest sur quatre, les industries alimentaires diverses dans celui d'une ville sur cinq. Certaines branches d'activités pouvant jouer un rôle majeur dans le niveau d'emplois local sont plus

particulièrement représentées dans les grandes villes – à l'instar de certains services aux entreprises et dans une moindre mesure d'activités relevant de l'action sociale et de l'hôtellerie. Le bâtiment, le commerce de détail intégré et les services de recrutement, qui jouent un tel rôle dans

les grandes villes, sont également présents dans la plupart des villes classées petites et moyennes.

Le commerce et la réparation automobile jouent un rôle essentiel – au sens où on l'entend présentement - dans plus d'une ville petite ou moyenne sur trois, jamais dans une grande ville.

Fréquence des branches figurant parmi les principales contributrices à l'emploi local

branches	fréquence dans les 43 villes petites et moyennes	fréquence dans les 7 grandes villes
Bâtiment Sélection personnel Grandes surfaces Autres commerces de détail	31 à 35 (= 75 à 80 %)	7 (= 100 %)
Action sociale-hôtellerie-restauration	15 à 18 (=35 à 40 %)	7 (= 100 %)
Sécurité-nettoyage-services divers aux entreprises	5 (= 12 %)	7 (= 100 %)
Commerce-réparation automobile	16 = 37 %)	0
Branche industrielle	1 à 12 (industrie des viandes)	1 ou 2

Indicateur de concentration C5

L'indicateur de concentration C5 fournit la contribution aux emplois locaux du champ UNEDIC + MSA des cinq premières branches d'activités classées par ordre d'importance décroissante. Plus la valeur de l'indicateur est élevée, plus la concentration est forte, moins la diversité des activités est élevée. Il va de 41,7 % à Laval à 80,1 % à Saint-Pol-de-Léon.

Cet indicateur révèle donc le degré de dépendance directe des villes aux branches d'activités dominantes.

Il apporte la confirmation que plus les villes sont petites, plus elles dépendent d'un petit nombre de branches d'activités.

Une ville moyenne comme Cholet, des petites villes comme Fougères et Châteaubriant qui avaient jadis assis leur développement sur une quasi mono-activité, présentent aujourd'hui un profil d'activités relativement

diversifiées : le coefficient C5 est égal à 47 % pour Cholet, 45,1 % pour Fougères, 46,2 % pour Châteaubriant.

Même si quelques petites villes, comme celles citées plus haut, offrent un profil diversifié, elles sont généralement fortement dépendantes de leurs cinq premières branches d'activité. Ainsi, les 18 villes les moins diversifiées sont toutes des petites villes, parmi lesquelles des villes essentiellement côtières et dépendantes de l'agriculture et de la pêche des Côtes d'Armor et du Finistère, mais aussi des villes industrielles comme Ancenis (65,3 %) et les Herbiers (56,5 %).

Parmi les villes moyennes, Laval présente un profil hautement diversifié (coefficient C5 égal à 41,7 %) meilleur que celui des grandes villes : Rennes (45,1 %), Nantes (48 %), Angers (44,4 %), Le Mans (47,0 %), Brest (52,6 %) et Lorient (49,2 %).

Indicateur de spécificité

L'indicateur de spécificité a pour objet de faire ressortir l'écart de représentation de telle branche d'activités sur un territoire donné avec la représentation de la même branche sur un territoire de référence (présentement la France entière).

Un rapport égal à 1 signifie que la contribution de la branche d'activités aux emplois locaux du champ UNEDIC + MSA est la même sur le territoire analysé et sur le territoire de référence.

Un rapport supérieur à 1 traduit une sur-représentation locale dans des proportions indiquées par le rapport.

Sont ici considérées comme « très spécifiques » à l'échelle nationale les branches d'activités au moins dix fois mieux représentées à l'échelle locale et « relativement spécifiques » les branches d'activités au moins cinq fois mieux représentées en termes d'emplois. D'un côté, les villes concernées sont particulièrement exposées au risque économique puisqu'en cas de difficulté pour les entreprises de telles branches, les possibilités de reclassement des salariés sont alors limitées.

En revanche, l'exposition à la concurrence de telles branches est limitée puisqu'elles occupent une position de monopole de fait sur une niche.

Plus les villes sont petites, plus la probabilité d'une ou plusieurs activités très spécifique est élevée :

- mise à part Saint-Nazaire qui en a trois, les grandes villes possèdent au plus une branche d'activités « très spécifique ».
- les villes moyennes en comptent 0, 1 ou 2,
- onze petites villes en comptent 3 ou davantage.

Bien que moins accentué, le même antagonisme oppose les trois catégories de villes pour ce qui est des branches d'activités « relativement spécifiques »

Sur soixante branches d'activités recensées parmi les villes petites et moyennes comme potentiellement très ou relativement spécifiques, seules quatre appartiennent au secteur des services (transports maritimes à Saint Pol de Léon et Saint Malo, transports aériens à Morlaix, administration publique et assurance à Landerneau).

Les branches à haute spécificité contribuent inégalement à l'emploi local :

- certaines branches à haute spécificité contribuent fortement à l'emploi local:
- d'autres branches à haute spécificité ne font pas partie des principales contributrices à la production,
- d'autres branches contribuent fortement à la production sans être hautement spécifiques.

A l'un ou l'autre de ces deux titres (concentration économique, spécialisation), ces branches présentent localement un intérêt stratégique.

- plus les villes sont petites, plus les branches à haute spécificité contribuent à l'emploi local, en règle générale.
- les petites villes finistériennes et costarmoricaines s'avèrent très dépendantes d'activités fortement spécifiques.
- Cholet et dans une moindre mesure Lannion sont les seules villes moyennes dépendant pour plus de 10 % des emplois d'activités spécifiques.

La concentration des activités d'un petit nombre de branches sur un territoire reflète une forte dépendance à l'égard de ces branches.

Ainsi, rares sont les villes grandes ou moyennes (une seule, Lannion) dont l'emploi dépende pour plus de 50 % de huit branches ou moins, alors que c'est le cas de deux tiers des petites villes. Cette concentration est renforcée dans les (petites) villes à fort enracinement de la coopération agricole (cas de Lamballe et Landerneau surtout, La Ferté-Bernard, Paimpol, Ancenis et Guingamp dans une moindre mesure).

Très rares sont les villes grandes ou moyennes où l'emploi industriel contribue à plus de 50 % de l'emploi total, alors que cette situation revient couramment dans les petites villes.

Enfin, certaines petites villes sont affectées par des activités spécifiques au demeurant peu porteuses, ce qui n'est le cas que de deux villes moyennes et d'aucune grande.